

15ème législature

Question N° : 35053	De M. Loïc Kervran (La République en Marche - Cher)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Utilisation à grande échelle des tests salivaires en France	Analyse > Utilisation à grande échelle des tests salivaires en France.
Question publiée au JO le : 15/12/2020 Réponse publiée au JO le : 06/07/2021 page : 5372 Date de renouvellement : 27/04/2021		

Texte de la question

M. Loïc Kervran interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'utilisation à grande échelle des tests salivaires en France. Le dépistage est le premier pilier de la stratégie développée par la France pour casser les chaînes de transmission du virus covid-19 et maîtriser l'évolution de l'épidémie (tester - alerter- protéger). En mesure de compléter l'offre de dépistage actuellement constituée par les tests virologiques (RT-PCR) et antigéniques, le mode de dépistage salivaire n'a pas encore été autorisé pour un déploiement à grande échelle alors qu'il présente des avantages sur de nombreux plans. Tout d'abord, en s'appuyant sur un simple prélèvement de la salive sous la langue par pipette (ou crachat dans un tube), ce test se présente comme moins désagréable que les tests RT-PCR ou antigéniques, qui procèdent par introduction d'un écouvillon au fond des deux narines et ne sont pas toujours réalisables chez les enfants en bas âge ou les personnes souffrant de troubles psychiques et peuvent induire des réticences au test. Plus simple, il pourrait de surcroît être réalisé en laboratoires, en cabinets médicaux ou même à domicile, contrairement aux tests basés sur des prélèvements nasopharyngés qui nécessitent un personnel formé. En outre, ces tests semblent fiables. Ainsi par exemple, d'après les études du laboratoire Sys2Diag qui l'a développé, EasyCov serait tout à la fois rapide et fiable, avec un délai de réponse de quarante minutes associé à une probabilité de 88 % d'identifier une personne atteinte, soit une sensibilité comparable, voire supérieure, à celle du RT-PCR. Par ailleurs, ce type de test fait appel à un savoir-faire et à une production intégralement français, puisque le kit de dépistage est élaboré entre les villes de Montpellier, Nantes, Paris et Strasbourg. Enfin, cette innovation présente l'avantage de son coût : à 20 euros hors taxe, il reviendrait trois fois moins cher à l'assurance maladie que les tests basés sur des prélèvements nasopharyngés. Avec tous ces atouts, le test EasyCov a été mis sur le marché européen et international et est déjà expérimenté à grande échelle dans certains pays (Italie, Belgique, Maroc, etc) depuis l'été 2020 mais n'a pas encore obtenu les autorisations pour son déploiement en France. Quant à son utilisation par le grand public, la Haute Autorité de santé (HAS) s'est dite favorable uniquement pour les personnes présentant des symptômes pour qui le test PCR nasopharyngé serait « difficile ou impossible » (avis du 29 novembre 2020). Dans ce cadre, il souhaite savoir quels sont les motifs précis qui justifient la non-utilisation à grande échelle des tests salivaires en France, malgré l'intérêt que présente cette technique qui permettrait, de façon fiable, de diversifier, et donc de massifier, les dépistages pour maîtriser l'évolution de l'épidémie.

Texte de la réponse



Un avis du 10 février 2021, délivré par la Haute autorité de santé définit les recommandations d'utilisation des test RT-PCR sur prélèvement salivaire. Ces derniers sont désormais indiqués dans les cas suivants : lors de dépistages itératifs sur population ciblée et délimitée en première intention ; pour les personnes-contact symptomatiques ou asymptomatiques, en deuxième intention, lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible ; pour les patients symptomatiques, en deuxième intention, lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible. En ce qui concerne le déploiement de l'utilisation des tests salivaires, la disponibilité encore limitée de ces derniers a contraint le Haut conseil de la santé publique à identifier les cibles pour lesquelles le recours aux tests RT-PCR sur prélèvements salivaires doit être prioritaire dans les établissements de santé, les établissements sociaux et médico-sociaux et les établissements d'accueil du jeune enfant. Les agences régionales de santé pilotes de ces campagnes concerteront avec les collectivités territoriales en lien avec les préfets un programme de déploiement territorial cohérent, qui s'actualisera pour monter en puissance, au fur et à mesure du déploiement des tests salivaires sur le territoire. Il est à noter que l'utilisation des tests RT-PCR sur prélèvements salivaires a d'ores et déjà débutée, dans le milieu scolaire notamment : 250 000 tests salivaires hebdomadaires étaient effectués fin mars, 400 000 sont prévus à la reprise, et 600 000 à la mi-mai. En effet, des tests salivaires seront distribués dans les écoles primaires en priorité, et plus particulièrement dans les départements où le virus circule davantage.